CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION N° 2025-03-18-02

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS USAGERS DU CFVU A LA COMMISSION CVEC – ACTIONS TRANSVERSES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;
Vu la circulaire « Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes » du 23 mars 2022 ;
Vu la délibération du Directoire de l'UCA N° 2022-05-02-01 du 2 mai 2022 portant création et composition de la commission « CVEC-Actions transverses sur appels à projets » du site ;
Vu la délibération du CFVU de l'UCA N° 2024-03-05-02 du 5 mars 2024 portant désignation des représentants usagers du CFVU à la Commission CVEC - Actions Transverses ;

PRESENTATION DU PROJET
Suite à la perte de qualité de siéger au CFVU de deux étudiants désignés en tant que représentant usagers du CFVU à la Commission CVEC – Actions transverses, il convient de procéder l'attribution de ces sièges vacants.

Considérant l'appel à candidatures adressé aux membres du CFVU – Collège USAGERS ;
Considérant les candidatures déposées par Maigane DUCHOSSOY et Corentin CHADIRAC ;
Considérant que le nombre de candidatures est égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Monsieur Blaise Pichon, Vice-président Vie universitaire et conditions de travail ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1

De désigner :

- Eva SCHINDLER ;
- Emmy LAURIER ;
- Maigane DUCHOSSOY ;
- Corentin CHADIRAC ;

En tant que représentants usagers du CFVU à la Commission CVEC – Actions transverses.

Article 2

D’abroger la délibération du CFVU de l’UCA N° 2024-03-05-02 du 5 mars 2024 portant désignation des représentants usagers du CFVU à la Commission CVEC - Actions Transverses.

Membres en exercice : 44
Votes : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président de l’Université Clermont Auvergne,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 26 mars 2025

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Le 26 mars 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CFVU_20250318_02

Modalités de recours : *En application de l’article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*.